

## DOSSIER DE PRESSE

### Mardi 3 juillet 2012

Premiers enseignements du projet Life+ HARMONICA

Vers une information harmonisée sur le bruit  
pour les citoyens et les autorités

Contact presse :

Bruitparif : Fanny Mietlicki, email : [fanny.mietlicki@bruitparif.fr](mailto:fanny.mietlicki@bruitparif.fr), Tél : 01 75 00 04 11 / 06 72 42 10 44

Acoucity : Bruno Vincent, email : [bruno.vincent@acoucity.org](mailto:bruno.vincent@acoucity.org), Tél : 04 72 91 86 00 / 06 88 47 07 86

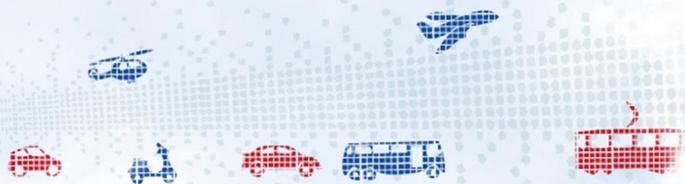


[www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr)



[www.acoucity.org](http://www.acoucity.org)





## Le projet HARMONICA

### Vers une information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités

Deux observatoires de statut associatif - Bruitparif pour la région Ile-de-France et Acoucité pour le territoire de l'agglomération du Grand Lyon - spécialisés dans la surveillance du bruit dans l'environnement, l'accompagnement des autorités et l'information du public ont décidé de joindre leurs forces pour mettre en œuvre le projet HARMONICA retenu par la commission européenne dans le cadre du programme européen Life+ environnement.

Le projet HARMONICA part du constat selon lequel la pollution sonore et les moyens pour y remédier sont insuffisamment connus du grand public et des autorités.

Pour accroître l'appropriation de la problématique et donc l'efficacité des politiques de prévention ou de réduction des nuisances, le projet propose la création d'un indice de bruit grand public (Common Noise index, CNI) plus facile à comprendre et plus proche de la perception des habitants que les indicateurs actuels.

L'accès à l'information sur le bruit dans l'environnement sera facilité avec la création d'une plateforme de publication des résultats de l'indice (actualisés heure par heure) et d'une interface de consultation des évaluations des différentes actions de réductions du bruit menées au niveau des territoires. Ces nouveaux outils seront disponibles à partir du début de l'année 2014 sur le portail internet européen [www.noiseineu.com](http://www.noiseineu.com).

L'expérimentation de cette nouvelle approche et de ces nouveaux outils sera réalisée sur un large territoire comprenant l'agglomération du Grand Lyon et la région Ile de France (soit plus de 12 500 km<sup>2</sup> et plus de 13 millions d'habitants). L'évaluation de l'impact de la démarche sera faite auprès des populations de ces deux territoires.

Le projet a pour vocation à s'étendre à d'autres agglomérations et observatoires en Europe en favorisant l'utilisation du nouvel indice et en encourageant à publier les informations sur le site [www.noiseineu.com](http://www.noiseineu.com). Pour faciliter l'implantation de la démarche sur d'autres territoires, un guide méthodologique sera réalisé et un réseau d'échanges sera mis en place pour aider les agglomérations. Le projet bénéficiera dans cette phase de dissémination de l'accompagnement du WGN (Working Group Noise) du réseau des grandes villes européennes Eurocities.

Le projet HARMONICA est cofinancé par le programme européen Life+. Le projet a commencé en octobre 2011 pour une durée de 3 ans. Une conférence finale sera organisée à Bruxelles fin 2014.

Retrouvez les informations et actualités relatives à l'avancement du projet sur le site :

[www.harmonica-project.eu](http://www.harmonica-project.eu)

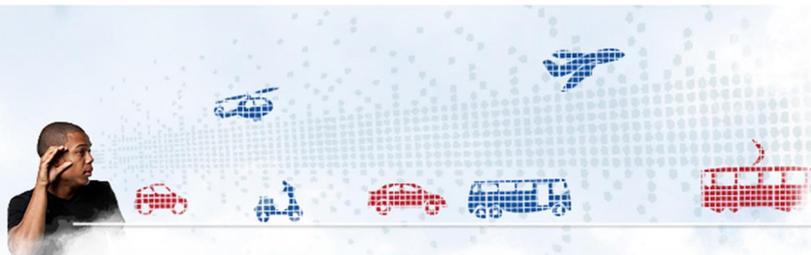
Coordinateur : BRUITPARIF

Partenaire : ACOUCITE

Budget total : 1.733.608 €

Subvention européenne : 866.804 € (50%)

Dates de démarrage et de clôture : 1er octobre 2011 - 30 octobre 2014



## Les résultats attendus

- Un indice grand public de bruit facile à comprendre, plus proche du ressenti et accessible au public.
- Une meilleure information du grand public et des autorités permettant de contribuer à l'élaboration d'une culture commune et partagée sur l'environnement sonore.
- La possibilité d'évaluer de manière harmonisée les actions de réduction du bruit et de valoriser les solutions efficaces, afin d'aider les autorités compétentes à construire leurs plans d'action en application de la directive 2002/49/CE.
- Le transfert de cette approche à d'autres agglomérations européennes dans un cadre harmonisé.
- Un portail européen [www.noiseineu.com](http://www.noiseineu.com) permettant de diffuser de manière harmonisée les résultats sur le bruit des différentes agglomérations à l'échelle européenne.

## Les chiffres clefs du projet

Pour construire et valider l'indice :

- 240 habitants seront interrogés chez eux sur 8 sites d'expérimentation.
- 120 individus selon 3 catégories (experts, décideurs et grand public) seront amenés à donner leur avis lors de passation de tests en laboratoire.

Pour évaluer l'impact du projet :

- 800 habitants sur les deux territoires seront interrogés sur l'état de leur connaissance et leurs attentes avant et après la mise en place des nouveaux outils.

Pour présenter les résultats de l'indice sur les deux territoires :

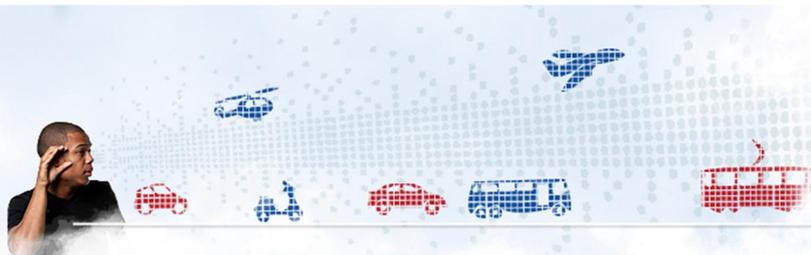
- la plateforme de diffusion publiera les résultats de l'indice heure par heure provenant de l'utilisation simultanée des résultats de plus de 100 balises de mesure.

Pour présenter des actions de réduction du bruit efficaces :

- 15 actions exemplaires de réduction du bruit déjà réalisées seront mises en lumière.
- 10 nouvelles réalisations d'actions innovantes de réduction du bruit seront suivies et évaluées (campagne de mesure avant et après) pendant la durée du projet.

Pour disséminer le projet :

- 1 site internet : [www.harmonica-project.eu](http://www.harmonica-project.eu).
- 4 workshops.
- 1 conférence finale à Bruxelles.
- 1 forum d'échanges.
- 1 portail internet européen [www.noiseineu.com](http://www.noiseineu.com).
- 12 Newsletters et 6 articles scientifiques
- La diffusion de 300 guides méthodologiques



## L'indice grand public sur le bruit

La construction de l'indice sur le bruit et sa validation sont placées au cœur du projet. Il s'agit d'un travail particulièrement innovant pour trois raisons :

- Innovant dans sa représentation : une représentation facile à comprendre

Le bruit est souvent représenté en fonction de son niveau de pression en utilisant l'unité physique de la pression acoustique : le décibel (dB). L'utilisation de cette unité oblige à changer d'indicateurs (Lden, LAeq, LAmax) en fonction de ce que l'on veut observer. Il est difficile de rendre compte de toutes ces subtilités au grand public sans créer de confusion. Le projet HARMONICA utilisera un indice sur une échelle simple de valeur allant de 1 à 10 avec un code couleur adapté.

- Innovant dans sa conception technique : prise en compte du bruit permanent et des pics sonores et combinaison de mesures et de modélisations

### Prise en compte du bruit permanent et des pics sonores :

Les indicateurs classiques tiennent compte de l'intensité du bruit (à travers des indicateurs d'énergie sonore), mais les aspects événementiels du bruit (prise en compte par exemple des émergences liées à l'apparition soudaine d'événements sonores particuliers qui se surajoutent au bruit de fond du secteur : cas du survol d'aéronefs, du passage de trains, de véhicules motorisés particulièrement bruyants, d'avertisseurs sonores...) font l'objet d'autres indicateurs et la diversité des différentes sources de bruit en présence n'est pas toujours évaluée. Le projet HARMONICA se propose de construire un indice qui tienne compte de ces différentes composantes du bruit. L'indice sera ainsi plus proche de la perception du bruit par la population.

### Combinaison de mesures et de modélisations :

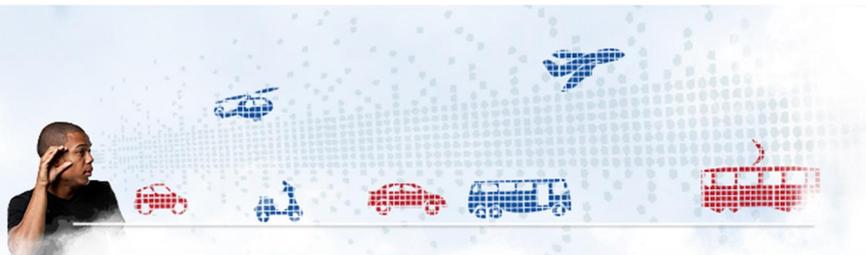
La modélisation acoustique (cartographie du bruit) permet de représenter les niveaux de bruit sur un grand territoire, mais elle ne représente que des valeurs moyennes par source de bruit ce qui est éloigné de la réalité ressentie par les populations. La mesure acoustique rend compte quant à elle de la variation temporelle du bruit et permet d'identifier la contribution des sources en présence mais elle est limitée dans sa représentation spatiale. D'où la nécessité de combiner les deux approches.

- Innovant dans son élaboration : participation du public

Jusqu'à maintenant dans le domaine du bruit l'élaboration d'un indicateur se faisait plutôt entre spécialistes. Le projet HARMONICA intègre la participation du public pour élaborer l'indice. L'évaluation de la compréhension, de l'acceptation et de la capacité à rendre compte de l'environnement sonore du nouvel indice repose ainsi sur 2 approches complémentaires basées sur des entretiens :

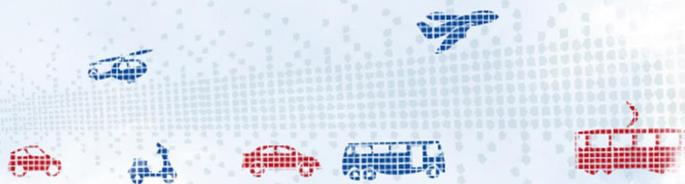
Une enquête « in situ » se structurant autour d'entretiens individuels auprès de 240 riverains (à leur domicile) ou d'usagers (sur le domaine public) de 8 sites distincts sélectionnés sur les 2 territoires.

Une enquête « laboratoire » se basant sur des entretiens individuels à l'issue d'écoutes binaurales réactivées pour présenter les 8 sites. Les entretiens seront réalisés auprès de 60 personnes pour chacun des territoires (soit au total 120 personnes) suivant 3 groupes : experts, élus et grand public.



## Les 8 sites retenus pour les enquêtes

- 2 sites en zone rurale ou périurbaine avec un bruit de fond faible et une source de bruit des transports prédominante ou émergente :
  - Bruit ferré : ville de Rillieux (69), le site est situé en zone pavillonnaire à proximité des voies TGV.
  - Bruit aérien : ville de Limours (91), le site est situé en zone pavillonnaire et est survolé par des avions en provenance ou à destination de l'aéroport d'Orly.
- 3 sites en zones urbaines denses avec un bruit de fond déjà important et une source de bruit des transports prédominante ou émergente :
  - Bruit routier : ville de Villeurbanne (69), le site est situé à l'intersection d'une pénétrante fortement circulée et d'un autre axe dont les commerces drainent une forte fréquentation piétonne.
  - Bruit ferré : ville de Paris (75), le site donne directement sur la zone d'arrivée et de départ des trains des gares de Lyon et d'Austerlitz.
  - Bruit aérien : ville de Gonesse (95), le site est en centre-ville avec une forte densité de population principalement dans de l'habitat collectif et est survolé par des avions en provenance ou à destination des aéroports de Paris-CDG et de Paris-Le Bourget.
- 1 site en situation de multi-exposition à plusieurs sources de bruit liés aux transports :
  - Ville de Villeneuve Saint-Georges (94), le long de l'ex-RN6 et de la voie ferrée, secteur survolé par les avions en provenance ou à destination de l'aéroport d'Orly
- 1 site en situation de zones calmes en milieu urbain : bruit de fond faible et pas une source de bruit liée aux transports prépondérante :
  - Ville de Lyon (69), parc Bron Parilly
- 1 site en milieu urbain avec activité routière et activités de loisirs
  - Ville de Lyon (69), place Bellecour : c'est la place la plus grande de Lyon d'où partent trois artères majeures.



## L'organisation du projet

Le projet HARMONICA est construit suivant les trois phases génériques d'un projet LIFE+ (préparation, démonstration et diffusion). Pour faciliter la compréhension de l'organisation du projet notamment dans la phase de démonstration, les actions ont été regroupées dans six lots A, B, C, D, E et F.

Le lot A est relatif aux actions de la phase préparatoire et il dure environ 6 mois. Ce lot comprend les actions de récolte de données sur les autres réseaux (Action 1) et la détermination des actions déjà menées qui pourront être évaluées au moyen du nouvel indicateur (Action 2). Le lot comprend également l'évaluation avant la mise en place des outils, de la connaissance du public et des attentes sur la question de la pollution sonore (Action 9, 1<sup>ère</sup> phase).

Les lots B et C sont relatifs à la phase de démonstration du projet et se réalisent sur une période de 24 mois.

Le lot B est consacré au développement de nouveaux outils proposés dans le cadre du projet HARMONICA :

- La création d'un nouvel indice innovant sur le bruit, compréhensible et validé par le public au moyen d'enquêtes de perception (Actions 3 et 4). L'indice utilisera les données provenant de la modélisation et de la mesure.
- Le développement d'une interface de visualisation de l'indice (Action 5) et la réalisation d'une base de ressources sur les actions de réduction du bruit (Action 6).

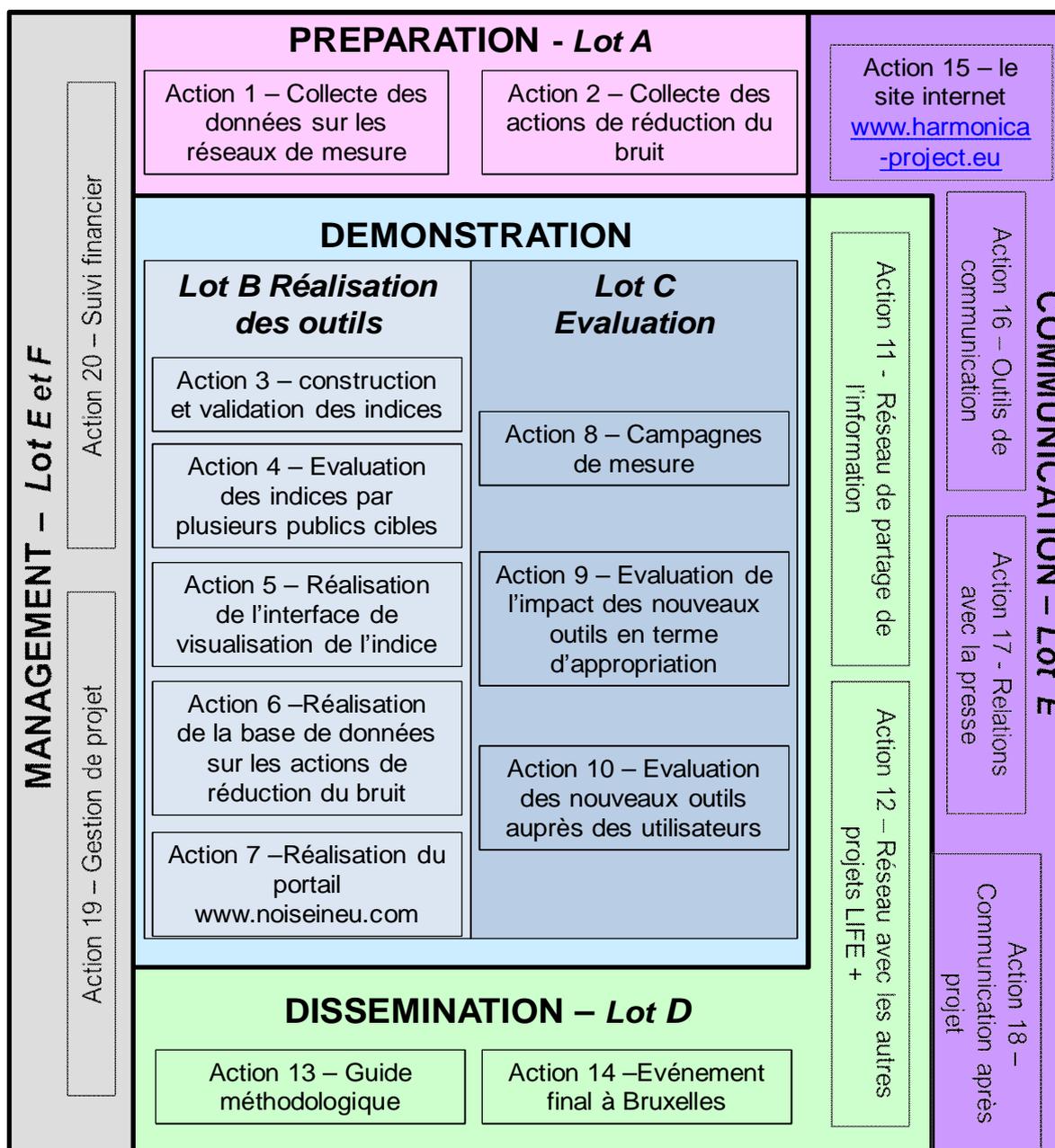
Ces outils viennent alimenter un portail internet sur la pollution sonore d'intérêt européen [www.noiseineurope.com](http://www.noiseineurope.com) (Action 7).

Le lot C est consacré à l'évaluation de l'impact de cette nouvelle approche et à l'utilisation des nouveaux outils développés dans le projet.

- Une première approche consiste à utiliser le nouvel indice pour évaluer 10 actions pilotes de réduction du bruit menées sur les territoires des bénéficiaires (Action 8).
- Une deuxième approche consiste à évaluer auprès du public et des autorités l'impact du projet. L'appropriation de la question du bruit sera évaluée en deux étapes : avant la mise en place des outils et après au moyen d'entretiens d'enquêtes (Action 9). L'action 10 consistera à évaluer les outils auprès des usagers du portail.

Les actions de dissémination sont regroupées dans le lot D sur une période de 6 mois. Il s'agit de créer un réseau d'échanges avec les agglomérations européennes sur le sujet (Action 11), de réaliser un guide pour implémenter cette approche (Action 13) et d'organiser un événement final à Bruxelles pour valoriser le projet (Action 14).

Enfin, le lot E concerne la communication et le lot F est relatif à la gestion de projet. Ces deux lots d'actions sont présents pendant toute la durée du projet. Le lot E regroupe le développement et la gestion du site internet [www.harmonica-project.com](http://www.harmonica-project.com) (action 15), les outils de communication (action 16), les relations avec la presse (action 17) et le projet de communication après projet (action 18). Le lot F regroupe la mise en réseau avec d'autres projets européens (action 12), la gestion du projet (action 19) et le suivi financier (action 20).





## Les partenaires du projet :

Le coordinateur du projet, Bruitparif est une association loi 1901 créée en 2004 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, à la demande des associations de défense de l'environnement pour caractériser de manière objective l'environnement sonore francilien. L'association fédère les principaux acteurs de la lutte contre le bruit en Ile-de-France : la Région Ile-de-France, les services et établissements publics de l'Etat, les collectivités territoriales, les activités économiques, les professionnels de l'acoustique et les associations de défense de l'environnement et de protection des consommateurs. Dans le cadre de ses missions, Bruitparif développe le réseau de surveillance du bruit Rumeur, accompagne les acteurs publics dans la prise en compte du bruit dans les politiques d'aménagement et de transport et sensibilise les Franciliens à l'importance de la qualité de l'environnement sonore.

Pour en savoir plus, site internet : [www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr)

Le second bénéficiaire, Acoucité est une association loi 1901 créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de membres fondateurs issus du domaine scientifique et technique (IFSTTAR, ENTPE, CERTU, CSTB...) en vue de développer l'observatoire de l'environnement sonore du Grand Lyon. C'est un pôle de compétence bruit qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherche et les besoins opérationnels des collectivités, notamment en matière de gestion du bruit lié aux transports terrestres. Aujourd'hui une dizaine d'agglomérations sont membres d'Acoucité. Elle a aussi pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain et d'en assurer la transmission auprès du grand public et des scolaires. Depuis 2002, Acoucité a également mis en place un réseau permanent de mesure sur le territoire du Grand Lyon et participe à des programmes de recherche nationaux et internationaux.

Pour en savoir plus, site internet : [www.acoucite.org](http://www.acoucite.org)

Le WGN (Working Group Noise) est partenaire associé du projet. Le groupe de travail est présidé par la DCMR à Rotterdam. Le groupe de travail compte environ 30 membres de villes et d'organismes de toute l'Europe membres du réseau Eurocities. [www.eurocities.eu](http://www.eurocities.eu)